

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

N° 2020-053

Finances – Sécurisation et réaménagement du complexe sportif – Demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret dans le cadre du contrat de ruralité soutenu par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

Secrétaire de séance : Adeline BOIZARD

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

N°2020-053

Finances – Sécurisation et réaménagement du complexe sportif – Demande de subvention en faveur de la commune de Saint-Ay
Préfecture dans le cadre du Contrat de Ruralité du PETR Loire Beauce soutenu par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération n°2019-075 en date du 6 décembre 2019 relative au projet de réaménagement et sécurisation du complexe sportif avait été prise.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des thématiques de la DSIL 2020 relatives notamment à l'attractivité du territoire.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Réaménagement et sécurisation du complexe sportif	210 000 € H.T.	DSIL	147 000 €
		Conseil départemental du Loiret	20 000 €
		Autofinancement	43 000 €

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité soutenu par la dotation de soutien à l'investissement local ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **18 JUIN 2020**

Le Maire,

Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.